Ami proche incarcéré au Portugal dans des conditions inhumaine

---
Par Christophe06

Bonjour, mon ami est incarcéré au Portugal dans une cellule de 7 m carré a 4 dedans , il a un soucis de santé grave au niveau de sa jambe , on lui donne aucun traitement , il a un avocat portugais qui se fout totalement de lui et ne donne aucun signe a chaque demande de sa part . C est un ami proche ils nous inquiète beaucoup, son état mental est au plus bas , sa cellule est dans un état inimaginable, il a fait une erreur dans sa vie qu'il paie, mais là ce n'est pas une condition vivable pour un homme, même un animal est mieu traié, Nous ses amis ont sait pas quoi faire , qui contacter, il aimerait aussi être transféré en France ds de meilleures conditions aussi, proches de ses enfants , il nous envoie des vidéo a tous de ses conditions, de sa santé on a vraiment peur pour lui . Existe t'il un organisme qui puisse aider des français emprisonné en Europe dans des conditions horrible ? médecin inexistant, médicaments ya rien , on a vraiment peur qu'il craque

---
Par Christophe06

Bonjour marque politesse
CG du forum
Les droits de l'homme pour lui n'existe pas là-bas

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il est interdit de filmer ou même de posséder un smartphone en prison. Ces vidéos sont-elles authentiques ? C'est vraiment votre ami qui vous écrit ? Ou bien un brouteur qui veut vous soutirer de l'argent ?
Consultez un avocat.

Par kang74

Bonjour

Des conditions inhumaines mais avec la possibilité d'avoir un téléphone portable pour les filmer ??

Vous pouvez prendre attache auprès de la Mission de la protection des droits des personnes du ministère français des affaires étrangères, qui peuvent vous orienter vers un avocat (à vos frais bien sur)pour une demande de transfert en France : ce sont les états qui décideront .

La possibilité dépendra dans un premier temps de là ou il en est niveau procédure .

Enfin s'il a besoin de soins , ses proches peuvent aussi demander à l'établissement comment lui transmettre les traitements appropriés.

Par Christophe06

Je vous assure que c est notre ami nous sommes une dizaine a essayé de le soutenir, oui c est vrai c est interdit les téléphones c a un de ses codétenus qu'il lui prête juste pour nous envoyer des vidéos rapide de ses conditions, un appel a l'aide. Je vous rassure il film pas comme la plus de secque je vois qui se croive au club med ds les réseaux .
Il a essayé de voir avec son avocat au Portugal mais il donne pas de nouvelles,je vous promets qu'il crève a petit feu . Nous sommes impuissant

---
Par Christophe06

Merci quand même
Je vais en parler à mes amis pour la Mission de la protection des droits des personnes du ministère français des affaires étrangères

---
Par kang74

Vous n'êtes pas impuissant puisque vous êtes nombreux donc vous pouvez vous cotiser pour voir un autre avocat .
Il est conseillé que sa famille aille le voir, pour se renseigner sur les modalités pour des soins éventuels.

Mais comme en France, les délais sont longs, et comme en France aussi, les prisons accueillent plus de prisonniers qu'ils n'ont de place et comme en France, les états ont des choix à faire niveau budget : donc non, sortir les droits de l'homme quand on a commis un crime ou un délit, donc qu'on s'est contrefout de ses devoirs (et qu'on continue avec un téléphone portable) ... bon ... voilà quoi .

Votre ami a joué ... et perdu .
A ce moment là, seul un bon avocat fait la différence .

Par Christophe06

Bravo

Par Isadore

Bonjour,

L'ambassade de France propose une liste d'avocats portugais francophones :
[url=https://pt.ambafrance.org/Avocats-et-notaires-francophones-4273]https://pt.ambafrance.org/Avocats-et-notaires-francophones-4273[/url]

Il peut aussi contacter la section consulaire de l'ambassade de France, dont le rôle est notamment d'assister les détenus français :
[url=https://lannuaire.service-public.fr/ambassades/e51d0c1b-5f88-4225-b0be-c8d33e2ca396]https://lannuaire.service-public.fr/ambassades/e51d0c1b-5f88-4225-b0be-c8d33e2ca396[/url]

Voici quelques informations sur les services que les autorités françaises peuvent fournir aux détenus français à l'étranger, notamment pour le transfert de fonds :
[url=https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/conseils-aux-familles/arrestation-ou-detention-d-un-proche-a-l-etranger/]https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/conseils-aux-familles/arrestation-ou-detention-d-un-proche-a-l-etranger/[/url]

Vous pouvez aussi contacter des associations d'envergure internationale comme Amnesty International qui sont susceptibles de pouvoir vous orienter vers des avocats ou organismes susceptibles d'aider votre ami à faire valoir ses droits (soins médicaux...).

Cependant, ne rêvez pas : il n'y a pas de droit au transfert en France, c'est au cas par cas, et la procédure prendra des années si elle aboutit. En France aussi les prisons sont connues pour être insalubres et surpeuplées, votre ami aurait donc de bonnes chances d'être "logé" dans des conditions similaires à celles du Portugal, entassé avec d'autre condamnés dans une cellule vétuste. La France est régulièrement condamnée pour les conditions dans lesquelles elle fait vivre ses prisonniers.

Sauf si votre ami est éligible à des aides au Portugal, les frais liés aux procédures seront à sa charge (ou à celle de ses proches s'ils sont prêts à mettre la main à la poche).

Par Christophe06

Merci beaucoup Isadore pour lui

Par ITERNITY1979

Bonjour,

Une solution parmi celle proposée par les autres membres: votre ami a t'il souscrit à une assurance pour ce voyage au Portugal?
Si oui, vérifier car certains proposent une assistance juridique sur place.

Voir également sur CB, certains prévoient une assistance également de ce type (cartes haut de gamme notamment)

Bon courage

Ines

Par yapasdequoi

Bonjour,
est-ce utile de commenter une discussion vieille de plus d'un an ?